



**Formations
des volontaires et des organismes
dans l'Oise**
Informations pratiques

Dans le cadre d'un contrat de service civique, il est prévu, conformément à l'article L. 120-14 du code du service national que les volontaires participent à **une « formation civique et citoyenne » obligatoire qui comprend une session « théorique » de 2 jours visant à sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et une session « pratique » d'1 jour sous la forme d'une formation aux premiers secours (PSC1)**

Les organismes agréés perçoivent une **aide de l'Etat** (100 € pour le volet théorique, 60 € pour le volet pratique) **destinée à couvrir intégralement le coût de ces formations.** (*arrêté du 21 juin 2017*)

Par ailleurs, différentes **formations des tuteurs déclinées en ateliers d'accompagnement (1/2 journée ou 1 journée) sont organisées à destination des tuteurs, responsables ou encore gestionnaires du service civique** au sein des organismes d'accueil, dans le cadre d'un nouveau marché entre l'Agence du service civique et les associations La ligue de l'enseignement et Unis-Cité (l'AFEV pour l'Education Nationale),

Les services de l'Etat dans l'Oise et ses partenaires concourent à la constitution d'une offre de formation de qualité pour les volontaires et tuteurs.

1 - Formations civique et citoyenne (FCC)

« sessions théorique »

Publics stagiaires :

ouvert à tous les volontaires en service civique mobilisés dans le département de l'Oise (voire au-delà), issus de tous organismes (agrés au niveau local, régional ou national) - excepté les jeunes mobilisés sur 'agrément de l'Education nationale (formations internes prévues).

Durée : 2 journées (13h de formation au total).

Nombre de participants par session :

10 minimum – 25 maximum (à déterminer par l'organisme de formation)

Objectifs, principes :

- Permettre l'interconnaissance, le co-apprentissage et le renforcement du sens civique des volontaires engagés sur diverses missions de service civique,
- Informer les volontaires des droits, devoirs et avantages liées au statut de service civique
- Favoriser l'identification et la valorisation des acquis du service civique
- Informer les volontaires sur d'autres formes possibles d'engagement
- Aborder des thématiques citoyenne et sociétales, issues du référentiel des thèmes de formation civique et citoyenne, en élargissant les centres d'intérêt et les réflexions dans ces domaines, en les concrétisant et en suscitant questions et débats (exemples de thèmes abordés : *vie associative, questions sanitaires et sociales, engagement, lutte contre les discriminations, jeunesse, valeurs républicaines, éducation populaire, Europe, fonctionnement des institutions, médias, environnement, culture et loisirs...*)

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent en ligne par le responsable d'organisme ou le tuteur après accord avec le volontaire quant à la session (date/lieu) en suivant le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScLHZy8KEnd2BQAO0vvrC3H6PND167mywNBip7q7SJWwO759A/viewform>

Les organismes mobilisant un nombre important de volontaires (3 et plus) sont invités à prévoir la répartition des volontaires sur différentes sessions dans l'optique de favoriser la rencontre de volontaires issus de différents organismes.

L'organisme de formation organisateur de la session choisie confirme l'inscription effective du volontaire et la bonne tenue de la session par mail, au volontaire et au responsable de l'organisme et transmet aux organismes d'accueil et aux volontaires inscrits le programme de la formation. Celui-ci vaut **convocation à la session pour le volontaire.**

En cas d'annulation ou de session complète, l'organisme de formation clôture les inscriptions sur la plateforme et informe les organismes d'éventuelles impossibilités d'inscriptions ou reports de sessions.

Coût :

Facturation du coût de la session de formation civique et citoyenne par l'organisme de formation (80 €/volontaire pour la session de 2 journées) à l'organisme d'accueil :

- L'organisme de formation transmet par mail et/ou courrier postal, aux responsables des organismes d'accueil la facture de la formation..

Toute absence de volontaire non justifiée par le volontaire ou son représentant auprès de l'organisme de formation (hors raisons médicales sur justificatif) est facturée à l'organisme.

Les 20 € restants fléchés sur cette formation doivent être versés par l'organisme d'accueil au volontaire de façon forfaitaire.

Perception par l'organisme agréé de l'aide de 100 € / volontaire attribué par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour le compte de l'Agence du Service Civique (ASC). Comme stipulé dans l'arrêté du 21 juin 2017, les organismes agréés perçoivent une aide de l'Etat (100 € pour le volet théorique, 60 € pour le volet pratique) destinée à couvrir intégralement le coût de ces formations.

Cette somme est à rembourser à l'ASP en cas de non-participation du volontaire au cours de son engagement.

Attester de la formation :

Transmission par l'organisme de formation au volontaire d'une **attestation de participation** à la session au terme du suivi des 2 jours.

Attestation de participation du volontaire par son organisme agréé sur la plateforme ELISA.

CALENDRIER FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE THEORIQUE - 1^{er} semestre 2019

| Mois | dates de la formation | organisme de formation | lieu de la formation |
|---------|------------------------|---|----------------------|
| Février | 7 et 8 février | Ligue de l'enseignement de l'Oise | BEAUVAIS |
| | 7 et 8 février | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | BEAUVAIS |
| | 21 et 22 février | Union sportive PONT-STE-MAXENCE | PONT-STE-MAXENCE |
| | 21 et 22 février | La clairière des sources | COYE-LA-FORÊT |
| | 25 et 26 février | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREIL |
| | 25 et 26 février | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| Mars | 28 février et 1er mars | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | BEAUVAIS |
| | 7 et 8 mars | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREPY-EN-VALOIS |
| | 19 et 20 mars | Ligue de l'enseignement de l'Oise | BEAUVAIS |
| | 28 et 29 mars | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| Avril | 10 et 11 avril | La clairière des sources | COYE-LA-FORÊT |
| | 11 et 12 avril | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREIL |
| | 18 et 19 avril | Union sportive PONT-STE-MAXENCE | PONT-STE-MAXENCE |
| | 18 et 19 avril | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | COMPIEGNE |
| | 25 et 26 avril | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| Mai | 9 et 10 mai | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | COMPIEGNE |
| | 16 et 17 mai | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| | 30 et 31 mai | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREIL |
| Juin | 6 et 7 juin | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| | 6 et 7 juin | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | COMPIEGNE |
| | 11 et 12 juin | Ligue de l'enseignement de l'Oise | BEAUVAIS |
| | 11 et 12 juin | La clairière des sources | COYE-LA-FORÊT |
| | 24 et 25 juin | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREIL |
| Juillet | 4 et 5 juillet | Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) | COMPIEGNE |
| | 9 et 10 juillet | Centre social rural de FROISSY-CREVECOEUR | FROISSY |
| | 11 et 12 juillet | Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) | CREIL |

Les inscriptions s'effectuent uniquement via le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSciHZy8KEnD2BQAO0vvrC3H6PND167mywNBip7q7SJWwO759A/viewform>

CONTACTS DES ORGANISMES DE FORMATION

| Organismes de formation civique et citoyenne | Référénts formation civique et citoyenne |
|---|---|
| <i>Ligue de l'enseignement de l'Oise</i> | Mme Adeline TAVERNIER, Coordinatrice du service vie associative et fédérative 06 29 79 73 50 adeline.tavernier@laligue60.fr |
| <i>Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) Oise</i> | M. Conrad BORTHIEWIEZ, Animateur permanent 06 12 27 69 53 plateaupicard@mrjc.org ; oise@mrjc.org |
| <i>Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) Oise :</i> | Laurent TOULMONDE, Délégué départemental 06 23 10 39 70 servicecivique@frmjc-picardie.com ; fdmjc.oise@club-internet.fr ; laurenttoulmonde@frmjc-picardie.com |
| <i>Centre social rural (CSR) de Froissy – Crèvecœur* :</i> | M. Toma VULLIEZ, Coordinateur jeunesse et formation 03 44 80 81 58 / 06 23 57 27 73 csr.jeunesse.vulliez@gmail.com ; csr.fc.direction@gmail.com |
| <i>La clairière des sources</i> | Mme Christine DELTREZ, Responsable pôle développement 06 22 42 32 78 contact@laclairieredessources.org |
| <i>Union Sportive (US) Pont Ste Maxence :</i> | M. Luc Hernu, Président 06 62 89 30 29 hernu.luc@hotmail.fr |

2 - Formation civique et citoyenne (FCC)

« session pratique » :

« Prévention Secours niveau 1 » (PSC1)

Publics stagiaires :

ouvert à tous les volontaires en service civique mobilisés sur le département de l'Oise (voire au-delà), issus de tous organismes (agrés au niveau local, régional ou national).
L'opportunité de participer à la formation

Durée : 1 journée (7h)

Objectifs:

- Acquérir les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, et être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.
- Ouvrir la voie à un parcours de formation plus avancé en secourisme
- Obtenir l'attestation de « Prévention Secours de Niveau 1 » exigée pour présenter certains concours de la fonction publique ou exercer certaines professions.

Inscriptions :

Les organismes d'accueil ont la possibilité de s'adresser à l'organisme de formation de leur choix pour le PSC1 de leurs volontaires, et sont remboursés à hauteur de 60 € par volontaire effectivement formé.

Au terme de la formation du volontaire, l'organisme doit attester de sa participation sur la plateforme ELISA pour obtenir le remboursement forfaitaire de 60 € pour l'inscription (quel que soit le coût de la formation).

Les inscriptions peuvent s'effectuer auprès de tout organisme de formation habilité à dispenser le PSC1.

CONTACTS D'ORGANISMES DE FORMATION
****Liste non exhaustive des organismes de formation habilités à dispenser le PSC1***

| | |
|---|--|
| <i>Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Oise</i> | 03.44.36.35.50 union@pompiersdeloise.fr |
| <i>Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) 60</i> | 03.44.15.32.07 ufolep@laligue60.fr |
| <i>Association des sauveteurs de l'Oise (FFSS 60) :</i> | 06.15.77.78.71 formation@sauveteursdeloise.fr Section Attichy 03 44 42 91 26 attichy@sauveteursdeloise.fr Section de Compiègne 03 44 40 48 55 compiegne@sauveteursdeloise.fr Section de Creil 03 44 24 14 77 creil@sauveteursdeloise.fr Section de Longueil-Annel 03 44 76 18 86 longueil@sauveteursdeloise.fr |
| <i>Protection civile de l'Oise :</i> | 06.33.19.84.27 oise@protection-civile.org |
| <i>Croix-Rouge / Délégation territoriale de l'Oise :</i> | 03.44.4.89.27 |
| <i>GRETA :</i> | 03 44 12 14 90 cgourguechon.greta@ac-amiens.fr |
| <i>Forme Croix Blanche :</i> | secretariat.forme@gmail.com |

V – CONTACTS SERVICE CIVIQUE OISE

Le site du service civique :
www.service-civique.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Oise
Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative (JSVA)
13 rue Biot – BP 30971 - 60009 BEAUVAIS cedex

.....

Référents Service Civique :

M. Grégory CHIBBA
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
03.44.06.48.29 - gregory.chibba@oise.gouv.fr

Mme Stéphanie COCHET
Secrétaire administrative
03.44.06.48.30 - stephanie.cochet@oise.gouv.fr

ddcs-service-civique@oise.gouv.fr

.....

Cheffe du pôle JSVA
Mme Hafida DJEBALI
Inspectrice de la jeunesse et des sports
03.44.06.48.28 - hafida.djebali@oise.gouv.fr





**AUX MILLIERS DE JEUNES
QUI S'ENGAGENT POUR
NOTRE SOCIÉTÉ, MERCI**
#MERCIAUXVOLONTAIRES

